

# HONORAIRES DE TRANSACTION

## VENTES HABITATION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES	A la charge
Pour un bien à un prix < à 200 000 €	7% TTC du prix d'acquisition	acquéreur
Pour un bien à un prix < à 300 000 €	6% TTC du prix d'acquisition	acquéreur
Pour un bien à un prix supérieur à 300 000 €	5% TTC du prix d'acquisition	acquéreur ou vendeur

## LOCATIONS HABITATION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES	A la charge
<b>Honoraires de location ( article 5 - paragraphe I de la loi 89-462 revu par la loi ALUR) en location meublée ou vide</b>		
Honoraires d'entremise et de négociation :	1 mois de loyer avec charges TTC	du Propriétaire
Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail, et de réalisation d'état des lieux :	15€ TTC /m2 habitable (12€ + 3€ état des lieux)	du Locataire <b>et</b> du Propriétaire